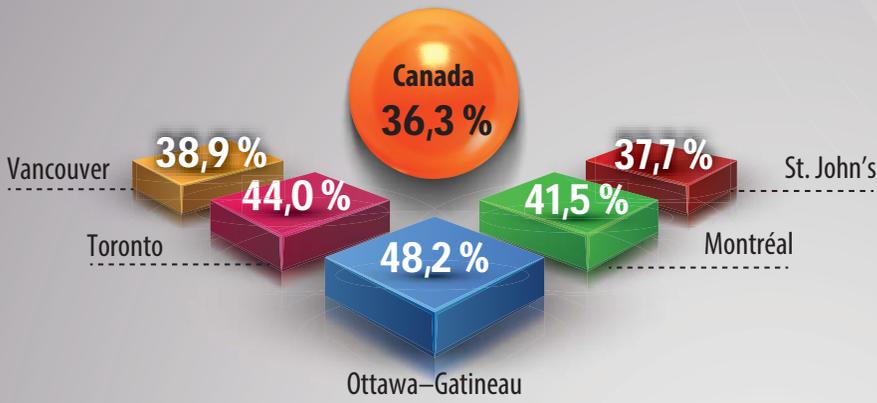


Incidence potentielle du télétravail sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre, selon les données de 2015

Depuis la mi-mars 2020, les Canadiens sont beaucoup plus nombreux à travailler à partir de leur domicile que par le passé.

Si tous les Canadiens qui travaillent habituellement à l'extérieur de chez eux, à un emploi pouvant être fait à domicile, commençaient à faire du télétravail, l'utilisation du transport en commun, la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre diminueraient probablement. Mais de combien?



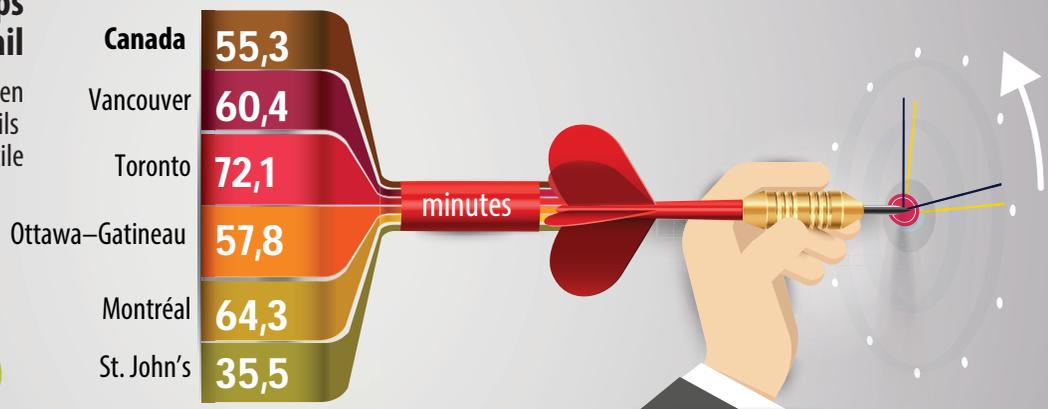
Nombre de télétravailleurs potentiels

Pourcentage de travailleurs canadiens occupant un emploi pouvant être fait à domicile, mais qui travaillent habituellement à l'extérieur du domicile, 2015



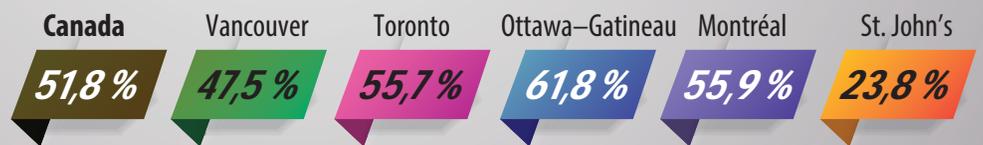
Économies de temps découlant du télétravail

Diminution du temps de navettage quotidien moyen des télétravailleurs potentiels s'ils commençaient à travailler à partir de leur domicile



Baisse marquée de la demande de transport en commun

Diminution du nombre annuel de trajets de transport en commun, en pourcentage des trajets effectués par les travailleurs qui utilisent le transport en commun



La diminution du temps de navettage et de l'utilisation du transport en commun qui en découle pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ **8,6** mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par an, ce qui représente **11,0 %** des émissions directes générées par les ménages pour le transport en 2015.



Source : Morissette R., Z. Deng et D. Messacar. 2021. « Travail à domicile : répercussions possibles sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre », *Rapports économiques et sociaux*, vol. 1, n° 4. DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202100400005-fra>.

Numéro au catalogue : 11-627-M

ISBN : 978-0-660-38182-4

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2021